

Point n°6

Tennis Club - Réunion du Comité - Vendredi 15 mars 2013

Roland Garros (places du président)

Point de vue 1	Point de vue 2
- PC indique qu'il est surpris de ce point. - PC précise que la FFT offre deux places à chaque président pour le premier lundi de la première semaine de Roland Garros. PC précise que ces places sont offertes au président et pas au club. - PC indique qu'il est très surpris. - PC indique que ce point ne devrait pas être à l'ordre du jour parce que ce sont des places offertes au président et non au club. - PC demande pourquoi CC n'a rien dit en 2011, ni en 2012 sur ce sujet et que, curieusement, CC s'interroge pour 2013 ? - PC indique qu'il garde ces places, que c'est un faux sujet. - PC indique qu'il est très décontenancé que ce soit évoqué lors d'un Comité de Direction.	- CC indique que PG, ancien président, proposait à d'autres membres du Comité de l'accompagner à Roland Garros en faisant ainsi bénéficier un membre méritant du club de cet avantage en nature. Voire en donnant les deux places à d'autres membres.
- CCA demande si CC souhaite bénéficier de ces places.	- CC indique qu'il ne se rend jamais à Roland Garros et qu'il a du mal avec les foules. CC n'est donc aucunement intéressé par ces places.
- PC indique que CC n'a pas de proposition à faire. Puis PC indique que cela l'amuse beaucoup et que cela fera beaucoup rire les adhérents. Il invite CC à faire sa proposition. - JCA indique que ces places n'ont rien à voir avec le club. - PC indique que cette demande est d'une incorrection. - PC indique qu'il ne donnera pas sa deuxième place. - PC se demande ce qu'est cette histoire et regrette que l'on perde dix minutes là-dessus. - - PC répond qu'il la proposera à qui il veut. - PC répond qu'il propose que le Comité refuse le principe de voter sur cette proposition. - PC répète que c'est d'une incorrection et que cela ne devrait jamais figurer dans un ordre du jour. Il s'interroge à nouveau sur pourquoi CC n'évoque cette question qu'en 2013 ? - PC indique que CC se fait rire au nez.	- CC indique qu'il a donc une proposition à faire au Comité. - CC propose donc que le président utilise sa place car CC reconnaît volontiers que c'est un président qui travaille beaucoup. Et que la seconde place soit offerte à un autre membre du club, dont on estimera qu'il est tout aussi méritant. - CC demande si PC l'a proposera à son épouse ? - CC demande si on peut voter sur sa proposition
Décision du Comité : six membres refusent de voter sur cette proposition. Un membre pour (CC).	
- CC indique qu'il voit ici la confirmation que « le président n'est pas un membre comme les autres ». - PC indique qu'il le croit aussi.	

- Point n°9 - 1/2

- Tennis Club - Réunion du Comité - Vendredi 12 avril 2013

- Les deux places données au président du club par la FFT pour Roland Garros

- Point de vue 1	- Point de vue 2
- PC demande pourquoi il n'a pas été mis en copie. - PC indique que c'est intelligent. - PC indique que cette question posée par CC était un faux problème. PC redit bien que ces deux places sont données par la Fédération, aux présidents. Cela n'intéresse pas le club. - PC indique que CC trouvera toujours quelqu'un pour rejoindre sa position. - JC éclate de rire et applaudit. - JC indique que ce courriel indique clairement que PC a le droit d'agir comme il le fait pour ces deux places. - JCA indique que ces places sont au président. - JC indique que s'il était président, cela lui ferait très plaisir d'amener sa femme à Roland Garros.	- CC redit, en préambule, que l'action menée par CC sur cette question n'est pas liée à la personnalité de PC. - CC, après recherche, a trouvé un site dédié à La Journée des Présidents, et a donc pris contact avec un responsable . - CC redit que le lien de confiance est rompu avec PC et qu'à ce titre CC fait les démarches comme il le souhaite pour obtenir les renseignements qu'il souhaite. CC indique qu'il continuera à agir de la sorte. - CC lit le courriel transmis par lui : « Bonjour, Une remarque : je vous avoue être choqué par le fait que la FFT considère qu'il n'y a que les présidents qui soient méritants dans les clubs et n'accorder sa reconnaissance qu'aux présidents de clubs. Je reste bien persuadé que les présidents de club sont des gens méritants. Le mien en est un. » - CC interrompt sa lecture pour souligner combien sa démarche n'est pas une attaque contre PC. - CC poursuit sa lecture : « Mais je vous transmets la proposition suivant qui consisterait à transformer cette journée du président en journée des élus des clubs. Ils ont tout autant droit à cette forme de reconnaissance je pense. Et la reconnaissance, c'est tout de même une denrée très très rare dans l'exercice du bénévolat. Je suis secrétaire de notre club et bénévole depuis plus de 35 ans dans ce club. Autre remarque que l'on pourrait considérer comme mesquine mais comme je ne veux et ne fréquente jamais RG, je la pose dans un total désintéressement personnel. Je reste choqué (le mot n'est pas trop fort) par le fait qu'un président puisse inviter quelqu'un d'autre qu'un responsable élu du club pour cette seconde place offerte. Je trouve ce point sans rapport avec la vie du club. Ainsi le président peut inviter quelqu'un de totalement étranger à la pratique du tennis, à la vie de l'association, par son seul désir. Là aussi je trouve qu'il y a une forme de reconnaissance discriminante à accorder ainsi un privilège hors de tout raisonnement. Autre proposition donc : pourquoi ne pas décider de la nécessité que ces deux places soient exclusivement destinées à des élus des clubs ? Vous vous assureriez ainsi de la reconnaissance de notre "institution" pour un nombre plus important des humbles bénévoles que nous sommes. » - CC lit la réponse qu'il a obtenue : « Monsieur, Nous avons bien reçu votre mail et nous souhaitons répondre aux remarques que vous formulez car l'objectif de la Journée des Présidents est bien de remercier celles et ceux qui s'impliquent au quotidien dans la vie de leur club et non de proposer simplement un avantage à une personne dans le club. En effet, signe que nous avons identifié les utilisations malencontreuses que certains Présidents pouvaient faire, nous avons finalement instauré une limite dans la cession des places : une personne au minimum doit être un dirigeant du club. De la sorte, nous nous assurons que ces invitations profitent bien à une personne qui participe à la promotion du tennis. Néanmoins, le critère de sélection sur la fonction de Président n'est là que car il s'agit d'un filtre préalable permettant d'avoir une unique inscription par club. De nombreux Présidents souhaitent faire bénéficier leurs invitations à d'autres membres de leur club mais il est exact que nous ne contrôlons pas ce point et qu'un Président qui ne le souhaite pas peut ne pas en faire profiter ses membres. Nous avons également considéré avec intérêt votre suggestion relative à l'identité du 2^E bénéficiaire et nous ne manquerons pas d'en faire part à qui de droit en vue des prochaines éditions. Sportivement, Journée des Présidents de Club Billetterie Roland-Garros Fédération Française de Tennis ». - CC indique qu'il a fait remonter cette proposition à M. Gachassin par le biais d'un courrier. - CC regrette cette habitude navrante de JC. CC rappelle qu'il pourrait aussi adopter le même comportement quand CC relit les propos que JC est capable de tenir en une seule et même phrase : je me souviens, je ne me souviens plus et j'en suis sûr et je signe, mais je me souviens que je ne me souviens plus... CC indique qu'il aurait pu beaucoup rigoler aussi sur ce passage en réunion. - CC indique donc que sa démarche reste tout à fait pertinente puisque la FFT indique ici qu'elle y réfléchit et a déjà pris en compte certains aspects de ces remarques. - CC indique qu'effectivement, il n'y a pas aucun problème de ce type mais que sa proposition reste des plus pertinentes. - CC lui demande s'il n'est pas choqué que ce ne soit pas un autre bénévole du club qui bénéficie de cette seconde place ? CC indique que cela l'a toujours choqué. - CC indique qu'il ne souhaite pas savoir qui PC choisit en dehors des bénévoles du club pour l'accompagner à Roland Garros. La question n'est pas de personnaliser cela mais bien de réfléchir à une proposition plus pertinente.

**Question diverse n°14(posée par C. Carré), inscrite à l'ordre du jour de
l'Assemblée Générale du Tennis Club de Crépy en Valois - samedi 22 juin 2013 - 10h**

Question 14 - Je suis intervenu deux fois en réunion de Comité (mars et avril 2013) pour proposer une répartition plus morale des deux places délivrées par la FFT pour la mal intitulée « Journée des Présidents ». Dans ma seconde intervention, j'ai cité une réponse de la FFT se montrant très favorable à cette proposition. En appui de la proposition que je réitère ci-dessous je cite également cet extrait d'un article du Tennis Infos de décembre 2011/Janvier 2012, page 48 (<http://www.fft.fr/actualites/tennis-info/2013>) : « Ce rendez-vous qui rend hommage aux hommes et aux femmes qui oeuvrent au quotidien sur le terrain ne doit pas être dénaturé, rappelle le secrétaire général de la FFT, Daniel HETTE ». Cet autre extrait du même article : « Nous nous sommes rendus compte que des dirigeants rétrocédaient leur place à des tiers, alors que nous voulons que cette initiative permette une valorisation des responsables de clubs, fait remarquer Daniel HETTE ».

Deux fois, les membres du Comité ont accueilli cette proposition, avec des ricanements, des applaudissements ironiques, et un rejet unanime exprimé par leur vote.

Je dénonce le caractère non démocratique de l'affectation de ces deux places, puisque l'une d'elle va au bénéfice de quelqu'un n'étant absolument pas investi dans le fonctionnement de l'association, en tant que dirigeant ou simple bénévole actif. Ce qui reste totalement étranger à l'esprit de cette institution rappelée ici par le secrétaire général de la FFT.

M. Carrel a refusé de donner le nom de cette personne, qui prend ainsi la place d'un ou une dirigeante de l'association pourtant pleinement légitime à en demander le bénéfice et voir ainsi reconnus ses mérites, par ses pairs.

Je fais donc la proposition suivante à l'Assemblée Générale : que ces deux places offertes par la FFT et qui sont le symbole de la reconnaissance de la FFT pour les dirigeants de club et leur investissement pour le bon fonctionnement de leur club, soient, dans notre association, données à deux dirigeants de notre association (membres du Comité et responsables officiels et bénévoles), deux personnes parmi les plus méritantes donc, à l'issue d'un choix majoritaire des membres du Comité, dans les mêmes conditions que pour les autres votes du Comité. (Question posée par C. Carré)